

Visa du Chef de service

88-

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES.

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

ATTESTATION D'ADMISSION

N°: 18-08

Le Directeur des Examens et Concours atteste que: **AMBIA AMBIA** Gildas
Né(e) le (ou vers) : **28 juin 1982**
à **Libreville**

A été déclaré(é) admis (e) à l'examen du :

BREVET DE TECHNICIENS

Option : **Menuiserie Ebénisterie**

Mention: **Passable**

Centre de : **Libreville**

Session de : **Juin 2008**

Fait à Libreville, le 22 juillet 2008

Par le **Directeur des Examens et Concours**



BOUSSOUGOU Pierre

NB: Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire Original de tout Diplôme ou Attestation. Il est donc conseillé au titulaire d'en faire, dès réception, des photocopies et de les faire certifier conformes à l'original par les services compétents de l'Office des Examens et Concours.